

**ASSEMBLÉE NATIONALE**6 février 2025

---

REFORCER LES CONDITIONS D'ACCÈS À LA NATIONALITÉ FRANÇAISE À MAYOTTE  
- (N° 864)

Commission	
Gouvernement	

**SOUS-AMENDEMENT**

N ° 303

présenté par  
M. Clouet, Mme Lejeune, M. Saintoul et Mme Lepvraud  
à l'amendement n° 58 de Mme Capdevielle

-----

**ARTICLE UNIQUE**

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.